Nº de catalogue 93-19

REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON DE L'ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU

Décembre 1993

Pierre Lavallée, Division des méthodes d'enquêtes sociales

La série de documents de recherche de l'EDTR est conçue en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes ayant trait à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Ils sont offerts en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquez avec Philip Giles, EDTR, par la poste à Édifice Jean-Talon, $11^{ième}$ étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6; par INTERNET: GILES@STATCAN.CA; par téléphone au (613) 951-2891; ou par télécopieur au (613) 951-3253.

SOMMAIRE

L'EDTR est une enquête longitudinale dans le cadre de laquelle on recueille des données auprès du même échantillon de répondants pendant plusieurs années. Parmi les nombreuses nouvelles questions que soulève la réalisation d'une enquête longitudinale, signalons celle qui concerne les procédures requises pour faire en sorte que les résultats de l'enquête sont représentatifs de la population. Des procédures spéciales doivent être suivies pendant la collecte des données. De plus, le calcul de poids d'échantillonnage (aux fins de l'estimation) est compliqué par le fait que la population canadienne change continuellement, tandis que l'échantillon, lui, ne change que périodiquement.

Dans ce document, nous traitons de ces questions et décrivons les procédures élaborées en vue de les régler. Le calcul des poids d'échantillonnage fait l'objet d'une autre publication et n'est pas abordé dans celle-ci.

1. Introduction

Pour l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), on suivra chaque panel de répondants pendant six ans. Bien que des estimations annuelles (transversales) seront produites, l'objectif principal de l'enquête est évidemment l'analyse longitudinale.

Dans ce document, nous analysons les procédures élaborées pour faire en sorte que les estimations de l'EDTR soient représentatives de la population cible et nous décrivons les divers poids d'échantillonnage qui seront calculés. Le traitement mathématique en vue de l'obtention de ces poids fera l'objet d'un autre document de recherche.

2. Plan d'enquête

Le premier panel de répondants a été sélectionné parmi les ménages qui avaient fait parti de l'échantillon de l'Enquête sur la population active (EPA). Bien qu'aucune décision n'ait été prise en ce qui concerne les prochains panels, dans ce document nous supposons qu'ils seront choisis de la même manière. Le premier panel a commencé à participer à l'enquête en janvier 1993 et le deuxième sera introduit dans l'échantillon en janvier 1996 (voir le tableau 1). Ces deux panels participeront à l'enquête de 1993 à 1998 et de 1996 à 2001, respectivement. Une fois le deuxième panel introduit dans l'échantillon, celui-ci aura atteint sa taille prévue et définitive, soit environ 40 000 ménages. En janvier 1999, un autre panel sera introduit (pour les années de référence 1999 à 2004), afin de remplacer le premier. Selon ce plan, un panel sera remplacé par un autre tous les trois ans.

Quand un panel est introduit dans l'échantillon, toutes les personnes faisant partie des ménages choisis au moment de la sélection du panel, indépendamment de l'âge de ces personnes, deviennent des membres de

TABLEAU 1

LE PLAN DE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCHANTILLON														
Année														
	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06
Panel														
1	P	I	I	I	I	I	I							
2				P	I	I	I	I	I	I				
3							P	I	I	I	I	I	I	
4										P	I	I	I	I
	P = Interviews Préliminaires I = Interviews sur le travail et le revenu													
	Chaque panel contient au départ 15,000 ménages.													

l'échantillon longitudinal de l'EDTR. Ces personnes demeurent des membres de l'échantillon longitudinal pendant toute la période de participation du panel à l'enquête, même si elles déménagent. Aucune autre personne ne devient *membre de l'échantillon longitudinal+ pendant la période de participation de ce panel à l'enquête. Ainsi, pour chaque panel, l'échantillon longitudinal est constitué au moment de l'introduction du panel (c'est-à-dire en janvier de la première année de référence visée dans le cas de ce panel) et reste tel quel pendant toute la durée du panel.

3. Collecte des données

Dans cette section, nous traitons des aspects de la collecte des données qui touchent particulièrement au maintien de la représentativité de l'échantillon. On trouvera plus de détails sur la collecte des données dans d'autres documents de recherche de l'EDTR.

Quand un panel est introduit dans l'échantillon, une interview préliminaire est réalisée en janvier auprès de chaque membre âgé de 15 ans et plus des ménages choisis. Les six années subséquentes, en commençant par l'année suivant celle où le panel est introduit dans l'échantillon, on recueille des données sur le travail et le revenu. Il est à noter qu'on communiquera avec un *répondant longitudinal+ typique treize fois en sept ans : c'est-à-dire la première année pour l'interview préliminaire et chacune des six années suivantes pour les collectes des données sur le travail et le revenu. La collecte des données sur le travail a lieu en janvier, tandis que celle des données sur le revenu est effectuée en mai. Dans les deux cas, la période de référence est l'année civile précédente. Les données sur le travail sont recueillies aussitôt que possible après la fin de l'année de référence de façon à réduire l'impact des erreurs de mémoire. La raison principale pour laquelle les données sur le revenu sont recueillies en mai est que, de cette façon, les répondants

peuvent consulter leurs déclarations qu'ils viennent de produire pour l'impôt sur le revenu.

Pour les collectes des données sur le travail et le revenu, seules seront interviewées les personnes âgées de 16 ans et plus faisant partie de l'échantillon longitudinal et les *cohabitants+ des ménages (c'est-à-dire les personnes qui habitent avec un membre de l'échantillon longitudinal au 1^{er} janvier de l'année de l'interview), s'ils répondent aux critères d'admissibilité énoncés à la section 5. Ces cohabitants seront interviewés dans le cadre de l'EDTR tant qu'ils habiteront avec un membre de l'échantillon longitudinal de l'EDTR. Seuls ceux qui quittent le ménage entre l'interview de janvier et celle de mai feront exception à cette règle. Comme ces personnes vivaient encore dans le ménage le 1^{er} janvier, il est nécessaire, à des fins d'analyses longitudinales et transversales, de dépister ces personnes et de recueillir auprès d'elles des données sur le revenu.

4. Population cible

La population cible de l'EDTR comprend toutes les personnes, quel que soit leur âge, qui vivent au Canada, à l'**exception** :

- ! des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- ! des pensionnaires d'établissements institutionnels (séjour de plus de six mois);
- ! des personnes qui vivent sur les réserves indiennes;
- ! des personnes qui vivent dans les camps militaires.

5. Population admissible

Les critères qui suivent définissent le groupe de répondants auprès desquels des données sur le travail et le revenu seront recueillies en 1994 et les années suivantes:

- ! Interview préliminaire : Cohabitants âgés de 16 ans ou plus au 1^{er} janvier qui se sont joints au ménage d'un *répondant longitudinal+ depuis la dernière interview; tous les *répondants longitudinaux+ (et les cohabitants connus) qui étaient âgés de 15 ans le 1^{er} janvier de l'année de l'interview.
- ! Collectes des données sur le travail et le revenu : tous les répondants de l'échantillon longitudinal de l'EDTR et tous les cohabitants âgés de 16 ans ou plus le 1^{er} janvier de l'année de l'interview.

Un cohabitant qui se joint à un ménage entre janvier et mai n'aura pas à participer à la collecte des données sur le revenu cette année-là, puisque cette personne n'habitait pas avec un *répondant longitudinal+ pendant l'année de référence. On réaliserait auprès de cette personne une interview préliminaire en mai, puis des interviews pour la collecte des données sur le travail et le revenu l'année suivante (si elle habitait toujours avec un répondant de l'échantillon longitudinal en janvier).

Bien que les personnes âgées de moins de 15 ans ne soient pas admissibles aux questions portant sur le travail et le revenu, nous leur demanderons tout de même de fournir des renseignements démographiques de base, et ce pour deux raisons principales :

- ! d'un point de vue analytique, certaines caractéristiques des familles et des ménages seront importantes, car le nombre d'enfants et les caractéristiques de ces enfants influent sur le comportement d'activité de tous les membres du ménage et sur le patrimoine du ménage;
- ! certaines de ces personnes deviendront *admissibles+ à ces questions au cours de la période de participation du panel à l'enquête et seront, par conséquent, interviewées ultérieurement.

6. Population cible : entrants et sortants

Bien que l'échantillon longitudinal soit formé au moment de sa sélection, la composition de la population cible change continuellement (c'est-à-dire non pas la définition, mais bien les personnes elles-mêmes). Pour cette raison, l'analyse de la représentativité de l'échantillon doit se rapporter à un moment précis dans le temps.

Les entrants dans la population cible de l'EDTR appartiendront à l'une des trois catégories suivantes :

- a) personnes qui arrivent du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest ou qui ont immigré d'un autre pays après le début de la participation du panel à l'enquête;
- b) personnes qui vivaient dans un établissement institutionnel, sur une réserve indienne ou dans un camp militaire au moment où le panel a été introduit dans l'échantillon et qui vivent désormais dans un logement faisant partie de la base de sondage;

c) personnes qui sont nées après que le panel ait été introduit.

Inversement, les sortants de la population cible seront les personnes qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- a) personnes qui déménagent au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest ou qui émigrent dans un pays étranger après que le panel a été introduit;
- personnes qui vont vivre dans un établissement institutionnel, sur une réserve indienne ou dans un camp militaire après que le panel a été introduit;
- c) personnes qui meurent après que le panel a été introduit.

7. Représentativité longitudinale

Pour l'EDTR, la représentativité longitudinale est définie par rapport à la composition de la population cible au 1^{er} janvier de l'année où le panel commence à participer à l'enquête (c'est-à-dire 1993, 1996, 1999, etc.). Par conséquent, dans la mesure où chaque panel est représentatif de la population cible au moment où il est introduit, la représentativité longitudinale est assurée. Les changements dans la composition de la population n'ont pas d'effet sur la représentativité longitudinale.

Cet aspect soulève deux questions :

! Effet de l'utilisation de deux panels dans le plan de sondage

En tout temps (une fois le deuxième panel introduit), l'échantillon de l'EDTR sera constitué de deux panels. Chaque panel sera représentatif de la population cible, mais à deux périodes différentes. Outre un poids de panel de six ans, chaque panel (après le premier) se verra attribuer deux poids de panel de trois ans. Pour

calculer ceux-ci, on réunira les parties chevauchantes de deux panels successifs et on les considérera comme un seul panel de trois ans. Le choix des poids pour l'estimation dépendra des besoins de l'analyste (en général, selon qu'il a besoin d'une période de trois ou de six années). Par exemple, une période de référence plus longue permet d'analyser, entre autres choses, la durée d'une situation particulière (p. ex. des périodes de chô mage), des événements et des changements de situation importants (p.ex. une rupture d'union et les renseignements qui se rapportent aux événements ayant mené à cette situation et ceux qui en résultent) et des événements périodiques qui reviennent à un intervalle de plusieurs années. Par ailleurs, il est possible qu'un échantillon de la taille d'un seul panel ne convienne pas dans le cas de nombreuses sous-catégories d'intérêt. Pour les besoins de ces analyses, les utilisateurs peuvent opter pour la période de référence de trois années, qui permet d'obtenir un échantillon de plus grande taille par la fusion des résultats de deux panels adjacents. Parmi ces nombreuses sous-catégories d'intérêt signalons les parents célibataires ayant des enfants d'âge préscolaire et les jeunes qui viennent grossir les rangs des actifs à plein temps après avoir été étudiants à plein temps. En outre, il est possible que certaines analyses pour un niveau d'agrégation géographique particulier ne soient réalisables qu'en ayant recours aux deux panels de répondants.

En fait, des poids longitudinaux pourraient être calculés pour chaque année. Par exemple, une personne qui emménage avec un *répondant longitudinal+ pendant la première année de participation du panel à l'enquête est considérée comme un cohabitant et, par conséquent, se verra attribuer un poids longitudinal de six ans nul. Une analyse longitudinale portant sur une période de référence de six ans ne tiendrait pas compte des données relatives à ce cohabitant, sauf peut-être à titre de renseignements sur le ménage ou la famille du répondant longitudinal. Il sera possible d'avoir des données portant sur six années pour ce cohabitant s'il habite dans le ménage pendant toute la période de participation du panel à l'enquête. Si

on déterminait des poids longitudinaux de cinq ans, les données relatives à cette personne pourraient être prises en compte dans l'analyse (quoique la période de référence serait de cinq ans plutôt que de six). Le problème avec le calcul de poids longitudinaux pour chaque année tient au fait que les nouveaux membres ne feront pas l'objet d'un dépistage s'ils quittent le ménage d'un *répondant longitudinal+. Par conséquent, dans notre même exemple, si le cohabitant quitte le ménage la troisième année, le poids longitudinal de cinq ans demeure, mais nous ne disposerons d'aucune donnée en ce qui concerne les quatrième, cinquième et sixième années. Aucune décision n'a encore été prise quant au calcul de poids longitudinaux pour chaque année.

! Effet de la non-réponse

Comme dans n'importe quelle enquête, la non-réponse des membres de l'échantillon influe sur la représentativité des données. Dans les enquêtes longitudinales, l'érosion de l'échantillon (due, par exemple, aux personnes qui ne veulent plus qu'on communique avec elles) est un facteur supplémentaire à considérer. L'analyse de ces problèmes et de leur solution dans le cadre de l'EDTR fera l'objet d'un prochain document.

8. Représentativité transversale

Bien que les changements dans la composition de la population n'influent pas sur la représentativité longitudinale, la production d'estimations transversales (c'est-à-dire des estimations se rapportant à une année) est une des exigences de l'EDTR. Des poids d'échantillonnage doivent donc être calculés pour chaque année, la représentativité étant définie au 1^{er} janvier de l'année de la collecte des données (c'est-à-dire à la fin de l'année de référence).

Les poids transversaux doivent tenir compte des cohabitants, qui peuvent appartenir à l'une ou l'autre des deux catégories suivantes :

- ! Il peut s'agir d'*individus absents au départ+, c'est-à-dire des personnes qui n'avaient pu être choisies dans l'échantillon longitudinal de l'EDTR parce qu'elle ne faisaient pas partie de la population cible au moment où le panel a commencé à participer à l'enquête. Ce sont les entrants dans la population cible.
- ! Il peut s'agir d'*individus présents au départ+, c'est-à-dire des personnes qui faisaient partie de la population cible au moment où le panel a commencé à participer à l'enquête, mais qui n'ont pas été choisies dans l'échantillon longitudinal. Elles se sont *jointes+ à un ménage comptant un membre de l'échantillon longitudinal, par exemple, par suite d'un mariage.

Les cohabitants seront interviewés dans le cadre de l'EDTR aussi longtemps qu'ils habiteront avec un répondant de l'échantillon longitudinal.

Dans les paragraphes qui suivent, nous discutons du traitement de chacune des trois catégories d'entrants et des trois catégories de sortants décrites à la section 6. En général, le traitement des entrants dans la population cible est une tâche plus difficile que le traitement des sortants. Le fait d'interviewer les cohabitants facilite les choses et c'est le besoin de produire des estimations transversales qui a mené à la décision d'interviewer les cohabitants pour l'EDTR. (La collecte de données auprès des cohabitants est également nécessaire au calcul des variables relatives à la famille et au ménage, comme le revenu familial, en vue de l'analyse longitudinale.)

Sortants:

- a) Personnes qui déménagent au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest ou aux États-Unis : Dans la mesure du possible, ces personnes seront dépistées et interviewées. (Des questions restent encore à régler concernant la collecte de données sur le revenu auprès de répondants qui ont déménagé aux É.-U., du fait que certaines sources de revenu ne s'appliqueraient pas.) Pour ce qui est des personnes qui déménagent à l'étranger, on aura recours au dépistage pour déterminer celles qui reviennent par la suite au Canada. Ces personnes seront traitées de la même manière que les autres membres de l'échantillon longitudinal de l'EDTR.
- Personnes qui vont vivre dans un établissement institutionnel, sur une réserve indienne ou dans un camp militaire après le début de la période de participation du panel à l'enquête : Les personnes qui vont vivre dans un établissement institutionnel seront dépistées, mais pas interviewées. Celles qui sortiront de l'établissement institutionnel seront traitées comme les autres membres de l'échantillon longitudinal de l'EDTR. Quant aux personnes qui vont vivre sur une réserve indienne ou dans un camp militaire, elles seront dépistées et interviewées si cela est possible.
- c) Personnes qui meurent après l'introduction du panel dans l'échantillon : De toute évidence, aucune autre interview ne sera réalisée auprès de ces répondants. Les données qui auront été recueillies avant le décès de ces personnes seront conservées dans le fichier.

Entrants:

- a) Personnes qui arrivent du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou d'un autre pays : Cette catégorie de personnes est peut-être la plus difficile à traiter pour l'EDTR. Deux sous-catégories (s'excluant mutuellement et exhaustives) sont dignes d'intérêt :
 - ! les entrants qui se joignent à un ménage dont au moins un des membres faisait partie de la population cible au moment où le panel a été introduit dans l'échantillon;
 - ! les entrants dans de nouveaux ménages ou qui se joignent à des ménages dont aucun des membres ne faisait partie de la population cible au moment où le panel a été introduit dans l'échantillon.

En interviewant les cohabitants, nous obtiendrons un échantillon représentatif d'entrants qui se joignent à un ménage dont au moins un membre faisait partie de la population cible quand le panel a été introduit dans l'échantillon. Comme des données sur le lieu de résidence précédent et l'immigration sont recueillies dans le cadre de l'EDTR, elles peuvent servir à la pondération des personnes interviewées pour l'EDTR.

Pour considérer les ménages dont aucun des membres ne faisait partie de la population cible au moment où le panel a été introduit dans l'échantillon, il faudrait constituer un échantillon distinct. Trois options ont été proposées :

! Comme l'échantillon original de l'EDTR a été constitué à partir d'un échantillon de logements, on pourraient reprendre tous les logements échantillonnés au départ et déterminer si les résidents sont des immigrants.

Les immigrants ainsi recensés seraient interviewés dans le cadre de l'EDTR.

Un des inconvénients de cette option est qu'elle ne tient pas compte des nouveaux logements.

- ! On pourrait ajouter une question à l'EPA de janvier afin de repérer les nouveaux arrivants des territoires canadiens ou de l'étranger. Nous obtiendrions ainsi un échantillon de ménages qui pourraient être ajoutés au panel. Les ménages comptant à la fois des personnes qui faisaient partie de la population cible et des personnes qui n'en faisaient pas partie au moment où l'échantillon longitudinal a été constitué sont déjà représentés dans l'EDTR; seuls les ménages composés uniquement de nouveaux entrants nous intéresseraient.
- ! Nous pourrions utiliser un plan à deux bases en nous servant des enregistrements de l'immigration.

Les tableaux 2 et 3 ci-après montrent l'importance des immigrants en termes de ménages et d'individus, selon les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1991. On peut voir que seulement 0,30 % des ménages ne sont composés que de nouveaux immigrants. Dans le premier panel de l'EDTR, formé de 15 000 ménages, on estime que 45 nouveaux ménages seraient constitués uniquement de nouveaux immigrants, ce qui, manifestement, fait de la première option une solution peu rentable. Les deux autres options semblent plus prometteuses. Cependant, comme leur évaluation et leur mise en oeuvre exigeraient des fonds qu'il faudrait aller puiser dans d'autres composantes de l'enquête, il a été décidé de ne pas former d'échantillon distinct d'immigrants, du moins pour le premier panel.

Tableau 2 : Ménages comptant de nouveaux immigrants, 1991

	Données non p	ondérées	Données pondérées		
	Nombre	%	Nombre	%	
Ménages dont aucun des membres n'est un nouvel immigrant	43 244	99,62	9 842 633	99,23	
Ménages dont au moins un des membres est un nouvel immigrant, mais qui ne sont pas uniquement composés de nouveaux immigrants	98	0,23	47 298	0,48	
Ménages dont tous les membres sont de nouveaux immigrants	65	0,15	29 484	0,30	
TOTAL	43 407	100,0	9 919 415	100,0	

Données provenant de l'Enquête sur les finances des consommateurs d'avril 1991, excluant les personnes âgées de moins de 16 ans; par *nouveaux immigrants+, on entend les personnes qui ont immigré au Canada entre janvier 1990 et avril 1991.

Tableau 3 : Personnes en 1991, selon le statut d'immigrant en 1990

	Données non p	ondérées	Données pondérées		
	Nombre	%	Nombre	%	
N'ont pas immigré en 1990	89 476	99,71	20 591 309	99,40	
Ont immigré en 1990	258	0,29	124 758	0,60	
TOTAL	89 734	100,0	20 716 067	100,0	

Données provenant de l'Enquête sur les finances des consommateurs d'avril 1991, excluant les personnes âgées de moins de 16 ans.

b) Personnes qui vivaient dans un établissement institutionnel, sur une réserve indienne ou dans un camp militaire au moment où le panel a été introduit dans l'échantillon :

Comme dans le cas des immigrants, la collecte des données auprès des cohabitants permet de tenir compte d'une partie de cette catégorie de personnes. De la même façon également, un échantillon distinct de ménages pourrait, en principe, être représentatif de ceux dont aucun des membres ne faisait partie de la population cible au moment où le panel a été introduit dans l'échantillon. Il serait cependant difficile de demander si une personne a vécu dans un établissement institutionnel à une date précise dans le passé, parce que la question est délicate et que la définition d'*établissement institutionnel+ n'est pas très claire. Nous ne distinguerons pas, dans le cadre de l'EDTR, les cohabitants qui arrivent d'un établissement institutionnel. L'échantillon sera ainsi un peu moins représentatif, mais nous croyons que la différence est négligeable.

c) Personnes qui sont nées après que le panel a été introduit dans l'échantillon
:

Il est facile de distinguer les nouveau-nés dans un ménage, puisque on demande la date de naissance dans l'EDTR. Par conséquent, le cas des nouveau-nés qui se *joignent+ à un ménage dont au moins une personne faisait partie de la population cible au moment où le panel a été introduit dans l'échantillon est facile à traiter aux fins de la pondération (d'une manière semblable à celle qu'on utilise dans le cas des immigrants). Comme il est pratiquement impossible qu'un ménage ne soit constitué que de nouveau-nés, il n'y a pas lieu de considérer cette situation. Les nouveau-nés qui se *joignent+ à un ménage dont aucun des membres ne faisait partie de la population cible au moment où le panel a été introduit dans l'échantillon peuvent être traités de la même façon que le sera le ménage entier.

9. Poids de l'enquête

Dans cette section, nous décrivons brièvement les poids dont pourront se servir les utilisateurs de données de l'EDTR.

Poids longitudinaux

Des poids longitudinaux seront calculés lorsqu'un nouveau panel de répondants est introduit dans l'échantillon. Tous les répondants de l'échantillon longitudinal de l'EDTR recevront un poids longitudinal. Ces poids seront affectés en fonction des estimations de population au 1^{er} janvier de la première année de référence.

Pour la pondération, il est important de comprendre que les données se rapportant à une année de référence en particulier seront recueillies auprès de deux panels de répondants (après l'introduction du deuxième panel). C'est également le cas même une année où un panel est introduit dans l'échantillon (après le deuxième panel), quand des données seront recueillies auprès de trois panels de répondants. Le tableau 1 illustre ce concept important.

Comme nous l'avons mentionné à la section 7, trois poids longitudinaux seront attribués aux répondants longitudinaux : un poids longitudinal de six ans et deux poids longitudinaux de trois ans. Pour un répondant longitudinal donné, ces poids seront calculés selon la composition de la population cible au 1^{er} janvier de la première et de la quatrième année de référence couverte par le panel dont fait partie le répondant. Les cohabitants recevront un poids longitudinal nul.

Un exemple, qui se rapporte au tableau 1, devrait aider à expliquer ces trois poids longitudinaux. Comme il existe des différences de pondération pour le premier

panel en raison de l'introduction progressive de l'échantillon, nous utilisons le deuxième panel dans notre exemple.

- ! Le deuxième panel sera sélectionné en janvier 1996. Les données recueillies auprès des répondants de ce panel porteront sur les années de référence 1996 à 2001.
- ! On calculera un poids longitudinal de six ans (fondé sur la population au 1^{er} janvier 1996). Ce poids servira à des fins d'analyses longitudinales qui seront effectuées à l'aide des données recueillies auprès des répondants du deuxième panel uniquement.
- ! On calculera un poids longitudinal de trois ans (fondé sur la population au 1^{er} janvier 1996). Ce poids servira à des fins d'analyses longitudinales qui seront effectuées à l'aide des données recueillies auprès des répondants du premier et du deuxième panel.
- ! On calculera un poids longitudinal de trois ans (fondé sur la population au 1^{er} janvier 1999). Ce poids servira à des fins d'analyses longitudinales qui seront effectuées à l'aide des données recueillies auprès des répondants du deuxième et du troisième panel.

Poids transversaux (annuels)

On calculera des poids transversaux pour chaque année en se fondant sur la composition de la population cible au 1^{er} janvier de l'année <u>suivant</u> l'année de référence (à tous égards, à la fin de l'année de référence). Tous les répondants de l'EDTR (les *répondants longitudinaux+ et les cohabitants) se verront attribuer un poids transversal non nul pour chaque année.